

République du Bénin



CC-DARE: Climate Change and Development - Adapting by Reducing vulnerability



Initiatives pour un Développement Intégré Durable

Projet de renforcement des capacités d'Adaptation des communes de l'Alibori face aux changements climatiques

Référence : 1215186-03 IDID NGO Project

Guide « simplifié » pour l'intégration de l'Adaptation aux Changements Climatiques dans la Planification du développement local

Octobre 2011

Table des matières

<i>Liste des sigles et acronymes</i> -----	<i>iv</i>
<i>Liste des encadrés</i> -----	<i>v</i>
INTRODUCTION -----	1
OBJECTIF DU GUIDE -----	2
PREMIERE PARTIE -----	3
<i>Bref aperçu sur les changements climatiques, la problématique de l'adaptation et les défis pour le développement local au Bénin</i> -----	<i>3</i>
1. Changements climatiques et problématique de l'adaptation -----	4
2. Défis des changements climatiques pour le développement local au Bénin -----	5
DEUXIEME PARTIE -----	7
<i>Approche pour l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques dans la planification du développement local</i> -----	<i>7</i>
1. Approche pour l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques dans la planification du développement local -----	8
2. Activités complémentaires à l'intégration de la dimension « changements climatiques » dans la planification du développement local -----	15
ANNEXES -----	I
LEXIQUE -----	II
<i>Exemples de documents de planification pouvant faire l'objet d'intégration de l'adaptation aux changements climatiques</i> -----	<i>V</i>
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES -----	VI

Préface

L'adoption le 9 mai 1992, au siège des Nations Unies à New York, de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques a constitué la première réponse internationale au problème du réchauffement planétaire et une avancée capitale dans l'approche, les méthodes, les moyens et outils pour faire face aux impacts des changements climatiques. L'entrée en vigueur de cet instrument international le 21 mars 1994 a lancé le processus de sa mise en œuvre effective par les Etats.

La préoccupation de l'intégration des politiques et mesures destinées à protéger le système climatique dans les programmes nationaux de développement est contenue dans l'article 3.4 de la Convention elle-même et dans certaines décisions de la Conférence des Parties dont la Décision 1/CP.13 sur le Plan d'Action de Bali adoptée le 15 décembre 2007. Aux termes de cette décision, il a été demandé à toutes les Parties de réfléchir à une action renforcée sur l'adaptation en envisageant notamment l'intégration des mesures d'adaptation dans les plans sectoriels et nationaux, dans des projets et des programmes spécifiques.

Le présent guide s'inscrit dans cette optique et tient des réalités nationales du Bénin.

Il importe de rappeler que dans son quatrième rapport, le Groupe Intergouvernemental d'Experts sur l'Evolution du Climat (GIEC, 2007), souligne que les changements climatiques et leurs incidences sont une réalité. De son côté le PNUD en 2007 reconnaît que les changements climatiques constituent une sérieuse menace pour la croissance et le développement durable, ainsi que pour l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement en Afrique.

Le réchauffement global et l'augmentation de la fréquence des phénomènes météorologiques et climatiques extrêmes constituent des risques pour l'ensemble des écosystèmes et des systèmes humains du territoire du Bénin.

Face à ces réalités, la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques, que le Bénin a ratifiée, a préconisé, entre autres mesures, l'adaptation pour faire face aux effets néfastes des changements climatiques (CCNUCC, 1992). Mais pour être efficace, l'adaptation ne doit point se limiter aux actions menées au niveau central des pays et devrait faire l'objet d'une appropriation par les acteurs du développement local.

Le Bénin, de par sa politique de décentralisation et de déconcentration, a opté pour la gestion du développement par les acteurs au niveau local. Cela suppose que ces derniers doivent être capables de faire face aux nombreux défis liés au développement local dont l'adaptation aux changements climatiques. Mais il n'est pas toujours évident que ces acteurs disposent des capacités nécessaires pour s'adapter aux effets néfastes des changements climatiques. Il serait vraiment intéressant que déjà au niveau local, l'adaptation soit une réalité. Or il n'en serait ainsi que si en amont l'adaptation aux changements climatiques est prise en compte dans la planification du développement local.

Le présent guide qui est la capitalisation des acquis du projet de renforcement des capacités d'adaptation des communes de l'Alibori face aux changements climatiques initié par l'ONG IDID dans le département de l'Alibori est le fruit de la collaboration du projet avec l'Association pour la Promotion de l'Intercommunalité dans le Département de l'Alibori (APIDA). Une première version du guide a été élaborée pour l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques dans les Plans de Développement Communaux (PDC). Mais la planification du développement local est plus large que la sphère du PDC. Pour cela, le

guide a été revu et prend en compte dans la présente version le développement local dans sa globalité.

Ce guide permettra donc de manière effective d'intégrer l'adaptation aux changements climatiques dans les différents documents de planification du développement local. Il sert de fil conducteur et d'appui à la prise en compte effective de l'adaptation au niveau local et s'adresse aux élus locaux, aux agents techniques des mairies et des services déconcentrés de l'Etat.

Il est à espérer qu'il contribuera à rendre effective l'intégration de l'adaptation dans tous les projets, programmes et stratégies de développement des 77 Communes du Bénin et s'étendre ainsi au-delà des PDC.

Ibila DJIBRIL

Saïd K. HOUNKPONOU

Point Focal National de la
CCNUCC

Directeur Exécutif de
IDID.ONG

Liste des sigles et acronymes

APIDA : Association pour la Promotion de l'Intercommunalité dans le Département de l'Alibori

CC-DARE: Climate Change and Development – Adapting by REducing vulnerability

CCNUCC : Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques

GIEC : Groupe Intergouvernemental d'Experts sur l'Evolution du Climat

IDID : Initiatives pour un Développement Intégré Durable

OMD : Objectifs du Millénaire pour le Développement

OMM : Organisation Météorologique Mondiale

ONG : Organisation Non Gouvernementale

OSC : Organisations de la Société Civile

PDC : Plans de Développement Communaux

PMA : Pays les Moins Avancés

PNUE : Programme des Nations Unies pour l'Environnement

PONADEC : Politique Nationale de Décentralisation et de Déconcentration

Nota Bene : Un lexique figure à la fin du document et regroupe de façon abrégée tous les termes censés être définis pour faciliter l'utilisation ou l'exploitation de cet outil.

Liste des encadrés

Encadré 1 : Changement climatique - Adaptation.....	5
Encadré 2 : Membres d'une commission en charge de la conduite du processus d'intégration dans le cas d'un PDC.....	8
Encadré 3: Politiques et Mesures – Sensibilité – Vulnérabilité	11

INTRODUCTION

Plusieurs sources documentaires, en particulier le Quatrième Rapport d'Evaluation du Groupe Intergouvernemental d'Experts sur l'Evolution du Climat (GIEC, 2007) ont révélé que l'Afrique est l'un des continents les plus vulnérables aux incidences de la variabilité et des changements climatiques, en raison de pressions multiples et d'une capacité d'adaptation réduite. Cette vulnérabilité viendra intensifier les contraintes économiques, politiques et humanitaires que connaissent déjà les pays de la région et réduire considérablement leur capacité d'éliminer l'extrême pauvreté. Les segments les plus pauvres de la société seront les plus gravement touchés par ces phénomènes car ce sont eux qui sont les moins en mesure de s'y adapter. La République du Bénin comptant parmi les Pays les Moins Avancés (PMA) du continent, vit aussi cette triste réalité. Des interventions systématiques sont requises à tous les niveaux (national, local), de la planification et de la mise en œuvre du développement pour éviter de mettre un frein au progrès économique ou de compromettre le développement.

Depuis 2003, le Bénin a mis en œuvre la décentralisation, qui implique que le développement soit aussi pensé et géré à un niveau plus bas, la commune. De ce fait, le développement doit se baser sur les potentialités locales qui dépendent largement des ressources naturelles très sensibles aux changements locaux. Ainsi, la problématique de l'adaptation aux changements climatiques doit désormais être prise en compte dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de développement local afin que les efforts de développement ne soient pas vains. Le Plan de Développement Communal, le Schéma Directeur d'Aménagement de la Commune et bien d'autres documents constituent le fil directeur du développement local. En conséquence, il convient que ces documents intègrent les mesures d'adaptation aux changements climatiques aux fins d'une réduction efficace et durable de la vulnérabilité des communautés locales. C'est dans ce contexte et dans l'optique de renforcer les capacités des élus locaux et cadres techniques pour l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques dans la planification du développement local que ce document a été élaboré. Il est la capitalisation des acquis du projet de renforcement des capacités d'adaptation des communes du département de l'Alibori et vise la réplique et l'adoption par d'autres communes du Bénin.

Destiné principalement aux cadres techniques en charge de la planification et de la mise en œuvre des politiques, stratégies et programmes de développement au niveau local, aux élus locaux et autres acteurs de développement intervenant au niveau local, ce document-guide fournit les lignes directrices en matière de procédures d'intégration de l'adaptation aux changements climatiques dans la planification du développement local. Son usage s'étend également aux services déconcentrés au niveau local.

Du point de vue structure, ce guide comporte dans sa première partie, un bref aperçu sur les changements climatiques, la problématique de l'adaptation et les défis pour le développement local au Bénin. La deuxième partie présente une approche pour l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques dans la planification du développement local.

Enfin, il faut noter que les concepts ou termes-clés utilisés dans le guide sont définis dans des Encadrés qui présentent également des étapes d'une stratégie d'adaptation. Quelques exemples d'options de mesures d'adaptation aux changements climatiques sont présentés dans un tableau à titre indicatif.

OBJECTIF DU GUIDE

L'objectif principal visé par le présent guide est de fournir des directives permettant l'intégration des mesures d'adaptation aux changements climatiques dans la planification du développement local, aux fins de réduire la vulnérabilité à l'égard de la variabilité et des changements climatiques y compris les phénomènes extrêmes.

PREMIERE PARTIE

Bref aperçu sur les changements climatiques, la problématique de l'adaptation et les défis pour le développement local au Bénin

1. Changements climatiques et problématique de l'adaptation

Les sociétés ont une longue tradition d'adaptation aux caprices ou aux impacts du temps et du climat, à travers une série de pratiques comprenant entre autres, la diversification des cultures, l'irrigation, la gestion du risque des catastrophes. Mais les changements climatiques engendrés par les activités de l'homme à travers l'utilisation des combustibles fossiles, le déboisement, les pratiques culturelles inadéquates, etc. font peser des risques nouveaux pour la société.

Selon le quatrième rapport d'évaluation du GIEC, 2007, les changements climatiques et leurs incidences sont déjà une réalité. Pour exemple, on a la hausse de la température moyenne à l'échelle du globe (+0.7°C), l'élévation du niveau de la mer ou encore la perte de la biodiversité sous forme de disparition d'espèces animales et végétales.

L'adaptation constitue l'une des principales façons préconisées par la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC, 1992) pour faire face aux changements climatiques. Divers types d'adaptation sont à distinguer à savoir notamment l'adaptation anticipée ou réactive, l'adaptation de caractère public ou privé et l'adaptation autonome ou planifiée. (Voir encadré N°1)

Les pays en développement et notamment les pays les moins avancés (PMA) dont le Bénin sont extrêmement vulnérables aux incidences de la variabilité et du changement climatique, en raison des ressources limitées et de leur faible capacité d'adaptation.

Certains individus ou groupes au sein des sociétés c'est-à-dire les femmes et les enfants disposent d'une capacité d'adaptation insuffisante ou apparaissent comme les plus vulnérables aux changements climatiques. A titre d'illustration, les trois quarts des 150 millions de victimes provoquées en Afrique par les sécheresses climatiques voire agricoles du début des années 80, ont été des femmes et des enfants.

Les besoins en matière d'adaptation doivent être coordonnés de façon intégrée avec le développement économique et social.

La liste des réponses adaptatives à la disposition des sociétés humaines est longue, allant des réponses purement technologiques (protection du littoral par exemple), à des réponses comportementales (évolution des choix alimentaires), gestionnaires (modification des pratiques agricoles) et politiques (législation de la planification).

Mais bien que les possibilités d'adaptation soient nombreuses à l'heure actuelle (adoption de variétés culturales à cycle court, semis échelonné, etc.)¹, il faut garder à l'esprit que pour réduire la vulnérabilité aux changements climatiques futurs, il est impératif d'élargir la fourchette étant entendu que l'efficacité des mesures d'adaptation dépend en grande partie des facteurs de risques géographiques et climatiques spécifiques et des contraintes institutionnelles, politiques et foncières.

¹ Une liste d'options et de mesures d'adaptation aux changements climatiques figure en bas du document

Encadré 1 : Changement climatique - Adaptation

② **Changement climatique** : Tout changement du climat dû à sa variabilité naturelle ou résultant de l'activité humaine. La convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) définit les changements climatiques comme des « changements qui sont attribués directement ou indirectement à une activité humaine altérant la composition de l'atmosphère mondiale et qui viennent s'ajouter à la variabilité naturelle du climat observée au cours de périodes comparables ».

② **Adaptation** : Processus d'ajustement des systèmes naturels et humains à un stimulus climatique constaté ou anticipé, à ses effets et à ses impacts. Il désigne un changement de procédures, de pratiques et de structures visant à limiter ou supprimer les dommages potentiels ou à tirer bénéfices des opportunités créées par les changements climatiques. Il induit des ajustements afin de réduire la vulnérabilité aux changements climatiques de certaines communautés, régions ou activités / secteurs.

On distingue plusieurs sortes d'adaptation, notamment :

- **L'adaptation anticipative** : adaptation qui a lieu avant que les effets des changements climatiques soient observables (appelée également **adaptation proactive**)
- **L'adaptation autonome** : adaptation qui n'est pas une réponse consciente aux stimuli climatiques mais qui résulte des changements écologiques dans les systèmes naturels, ou d'une évolution des conditions du marché ou de l'état de bien-être dans les systèmes humains (appelée également **adaptation spontanée**)
- **L'adaptation planifiée** : adaptation résultant d'une décision stratégique délibérée, basée sur une perception claire du fait que les conditions ont changé ou sont sur le point de changer et qu'il convient de prendre des mesures pour revenir.

2. Défis des changements climatiques pour le développement local au Bénin

Le changement climatique est un défi pour tous ceux qui œuvrent dans le domaine du développement et constitue une contrainte à l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). En effet, l'extrême pauvreté de certains pays de l'Afrique de l'Ouest, les fréquentes catastrophes naturelles telles que la sécheresse et les inondations, et la forte dépendance de l'agriculture aux pluies contribuent à la vulnérabilité de la région aux changements climatiques. En outre, les ressources naturelles, en particulier les ressources en eau qui représentent la plus grande part des moyens de subsistance dans presque tous les pays de l'Afrique de l'Ouest seront sérieusement affectées à l'horizon 2020 (GIEC, 2007). En réalité, les activités, les entreprises et les ressources dont vivent les populations de cette région sont tributaires des conditions climatiques car, leur état de pauvreté ne leur permet pas l'accès aux technologies modernes.

En mettant en œuvre la décentralisation, le Bénin a opté pour le développement local défini par la Politique Nationale de Décentralisation et de Déconcentration (PONADEC) comme « une volonté politique des acteurs de promouvoir le développement du territoire sur lequel ils vivent en vue d'améliorer la situation socio-économique des populations ». Cela suppose la participation active de tous les acteurs à la réalisation et la mise en œuvre des

programmes qui assurent leur épanouissement par la mise en valeur des atouts de leur territoire. Ces atouts diffèrent d'une commune à une autre et sont pour la plupart des communes du Bénin liés de façon intrinsèque aux ressources naturelles qui définissent les moyens et modes d'existence de la majorité des populations locales.

Les ressources naturelles étant très soumises aux risques climatiques, les moyens et modes d'existence le sont eux-aussi. Or, les risques climatiques, les moyens et modes d'existence varient d'une zone agroécologique à une autre et d'une commune à une autre :

- Sont fortement exposés aux risques climatiques dans les zones agro-écologiques du centre et du nord, (i) les bassins versants, l'agriculture vivrière et des ressources et (ii) les petits exploitants agricoles, les maraîchers et exploitants agricoles émergents, et les pêcheurs ;
- Sont fortement exposés aux risques climatiques dans les zones agro-écologiques du sud (i) l'agriculture vivrière, les terres, les ressources en eau, la santé humaine et la biodiversité, et (ii) les petits exploitants agricoles, les pêcheurs et les éleveurs.

Par conséquent, le défi des changements climatiques se pose plus que jamais au niveau local. Il va sans dire que les changements climatiques, outre les efforts au niveau national, régional et international doivent être l'affaire des acteurs locaux. En d'autres termes, les communes ayant en charge le développement local doivent inscrire les préoccupations des changements climatiques au rang des défis majeurs. Cependant, il faut noter que les capacités pour inciter et renforcer l'adaptation aux changements climatiques au niveau décentralisé sont relativement limitées. Bien que des mécanismes endogènes de préventions existent déjà, peu d'exercice de planifications adaptatives ont actuellement lieu et des communautés locales ne sont pas encore entièrement engagées dans les actions adaptatives.

Il est donc opportun de développer des stratégies et mesures locales d'adaptation afin que les effets négatifs des changements climatiques sur les populations, les ressources naturelles et les activités économiques soient réduits. L'élaboration de ces stratégies et leur mise en œuvre sont bien possibles si les conditions requises sont réunies. Il s'agit de la participation active de tous les acteurs, la mobilisation effective des ressources nécessaires et la volonté politique.

DEUXIEME PARTIE

Approche pour l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques dans la planification du développement local

1. Approche pour l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques dans la planification du développement local

La mise en place du processus d'intégration de l'adaptation aux changements climatiques dans la planification du développement local, exige que des efforts soient consentis au début pour garantir le renforcement des liens institutionnels entre les différentes structures impliquées dans la mise en œuvre des activités et la participation active des communautés locales. Les liens institutionnels sont requis entre les structures chargées de la conduite du processus d'élaboration du document de planification ciblée² (plan de développement communal, etc.); les services compétents des mairies responsables de la planification et du développement (service planification et développement local) et des questions de l'environnement (service affaire domaniale et environnementale) ; les services étatiques déconcentrés concernés et les Organisations de la Société Civile (OSC) locales impliqués dans la question environnementale. Il est très important que ces liens se renforcent au fil du temps afin d'assurer la durabilité des actions entreprises. Outre ces liens institutionnels, la participation active des communautés locales est capitale dans le processus.

Le processus d'intégration sera conduit par une commission multi-acteurs et pluridisciplinaire mise en place avec toutes les parties prenantes. Cette commission est mise en place par la structure la plus concernée par le document de planification ciblée. Par exemple, s'il s'agit d'intégrer l'adaptation aux changements climatiques dans le Plan de Développement Communal, il revient au Conseil communal de mettre en place la commission.

Le processus peut être exécuté en trois phases : 1. Phase préparatoire ; 2. Phase de diagnostic participatif ; 3. Phase de planification

Encadré 2 : Membres d'une commission en charge de la conduite du processus d'intégration dans le cas d'un PDC

A titre indicatif, la commission en charge de la conduite du processus d'intégration dans le cas d'un PDC pourrait être constituée des représentants des parties suivantes

- Conseil communal
- Structure appuyant le conseil communal dans l'élaboration du PDC (projet, cabinet, etc.)
- Services déconcentrés de l'Etat (CeCPA, Directions des Ministères en charge de l'environnement, de la Santé, de l'énergie et de l'eau, etc.)
- Organisations de la société civile intervenant dans la commune et dans les secteurs prioritaires au développement de la commune (agriculture, environnement, santé, etc.)

² Le document de planification ciblée fait allusion au document dans lequel sera intégré l'adaptation aux changements climatiques. Une liste de quelques documents de planification figure en annexe.

1.1. PHASE 1 : Prise de conscience de l'enjeu des changements climatiques pour le développement local

Cette phase permet aux différentes parties prenantes de prendre conscience de l'utilité d'intégrer l'adaptation aux changements climatiques dans la planification locale. Elle est structurée en 4 étapes.

Etape 1 : Prise de décision

Objectifs

- Susciter la nécessité d'intégrer l'adaptation aux changements climatiques dans la planification
- Faire approprier le processus à la Commission « Intégration »

Activités

- Identification des acteurs clés et des personnes ressources
- Elaboration des termes de référence des personnes ressources
- Elaboration du plan d'action pour l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques dans la planification du développement local

Outils et supports méthodologiques

- Convocations
- Ateliers / Forum d'échanges
- Kit d'informations

Principaux acteurs

- Commission « Intégration »
- Conseil Communal

Résultats attendus

- Délibération sur la décision d'intégrer l'adaptation aux changements climatiques dans la planification du développement local
- Termes de références des consultants à impliquer dans le processus
- Chronogramme des activités liées à l'intégration

Etape 2 : Concertation entre acteurs sur les modalités d'intégration

Objectifs

- Informer les parties prenantes sur la décision d'intégration
- Sensibiliser les populations sur les enjeux et l'importance de l'intégration
- Valider le calendrier d'exécution avec les acteurs locaux

Activités

- Prise de contact et information des autorités et des partenaires
- Concertation entre acteurs autour du calendrier
- Information et sensibilisation des populations

Outils et supports méthodologiques

- Visites et tournées de sensibilisation

Principaux acteurs

- Commission « Intégration »
- Personnes ressources
- Services techniques compétents
- Communautés locales

Étape 3 : Elaboration d'un plan d'action relatif à la mise en œuvre de l'approche

Objectif

- Etablir un calendrier et un budget prévisionnel en vue de l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques dans la planification du développement local

Activités

- Identifier les ressources humaines, matérielles et financières nécessaires
- Elaborer un budget prévisionnel
- Elaborer un calendrier indicatif

Outils et supports méthodologiques

- Atelier de programmation

Principaux acteurs

- Commission « Intégration »
- Représentants des structures impliquées (services étatiques déconcentrés concernés, ONGs locales, etc.)

Résultat attendu

- Calendrier d'intégration de l'adaptation aux changements climatiques dans la planification du développement local

1.2. PHASE 2 : Diagnostic participatif

Des méthodes variées peuvent être utilisées pour bâtir une base d'informations pour la planification du développement à l'échelle locale, tel que le diagnostic conjoint ou participatif.

Le diagnostic participatif est une approche de la planification du développement qui implique une sérieuse prise en compte des points de vue de tous les membres concernés dans la communauté et qui nécessite un consensus sur les programmes de développement communautaire. La préoccupation majeure du diagnostic participatif est la responsabilisation, le partage d'expériences et de connaissances en vue de créer des consensus et générer des engagements.

Au cours de cette phase de diagnostic participatif, le degré de vulnérabilité de la commune et les possibilités d'adaptation seront évalués.

Étape 1 : Analyse de la vulnérabilité socio-économique des modes d'existence dans la commune

Objectif

- Évaluer la sensibilité de la commune aux risques climatiques

Activités

- Identifier les risques climatiques récurrents dans la commune
- Identifier les modes et moyens d'existence vulnérables aux changements climatiques
- Évaluer le degré de vulnérabilité des modes d'existence

Outils et supports méthodologiques

- Revue documentaire
- Guide d'entretien
- Grille d'observation
- Matrice de sensibilité

Principaux acteurs

- Commission « Intégration »
- Consultants
- Groupes socioprofessionnels
- Autres parties prenantes (services étatiques déconcentrés concernés, ONGs locales, etc.)

Résultat attendu

- Matrice de sensibilité aux risques climatiques

Encadré 3: Politiques et Mesures – Sensibilité – Vulnérabilité

- ② **Politiques et Mesures** : Dans le contexte de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, les « politiques » sont des dispositions prises et / ou prescrites par un gouvernement (souvent conjointement avec les secteurs commerciaux et industriels nationaux, ainsi qu'avec d'autres pays) afin d'accélérer la mise en œuvre et l'emploi des mesures visant à limiter les émissions de gaz à effet de serre. Les « mesures » sont des technologies, des procédés et des pratiques utilisées pour mettre en œuvre les politiques.
- ② **Sensibilité** : Degré auquel un système est influencé, positivement ou négativement par la variabilité du climat ou les changements climatiques.
- ② **Vulnérabilité** : Mesure dans laquelle un système est sensible ou incapable de faire face – aux effets défavorables des changements climatiques, y compris la variabilité du climat et les phénomènes extrêmes.
- La vulnérabilité au changement climatique est le degré auquel des systèmes géophysiques, biologiques et socio-économiques sont susceptibles ou incapables de faire face à des impacts dommageable du changement climatique.
 - La vulnérabilité future ne dépend pas seulement du changement climatique mais aussi des processus de développement.
 - La vulnérabilité au changement climatique peut être exacerbée par la présence d'autres facteurs de tension.
 - Le développement durable peut réduire la vulnérabilité au changement climatique en encourageant l'adaptation, en améliorant la capacité d'adaptation et en augmentant la résilience.

Étape 2 : Recensement des besoins en matière d'adaptation

Objectif

Identifier les mesures d'adaptation en vue de réduire la vulnérabilité de la commune

Activités

- Recenser les mesures endogènes d'adaptation
- Recenser les besoins urgents d'adaptation
- Identifier les options potentielles d'adaptation

Outils et supports méthodologiques

- Revue documentaire
- Guide d'entretien
- Grille d'observation

- Arbre à problèmes
- Diagramme des besoins prioritaires

Principaux acteurs

- Commission « Intégration »
- Consultants
- Groupes socioprofessionnels
- Autres parties prenantes (services étatiques déconcentrés concernés, ONGs locales, etc.)

Résultat attendu

- Carte d'adaptation

Étape 3 : Restitution et validation

Objectif

- Restituer, en vue d'une validation, par toutes les parties prenantes, des résultats du diagnostic

Activités

- Restitution des résultats du diagnostic
- Mise en cohérence des résultats par toutes les parties prenantes
- Validation du diagnostic

Outils et supports méthodologiques

- Matrice de sensibilité aux risques climatiques
- Carte d'adaptation

Principaux acteurs

- Commission « Intégration »
- Consultants

- Groupes socioprofessionnels
- Autres parties prenantes (services étatiques déconcentrés concernés, ONGs locales, etc.)

Résultat attendu

Bilan diagnostic établi et validé

1.3. PHASE 3 : Planification des priorités

Cette phase correspond à la formulation, à la hiérarchisation et à la programmation des actions prévues, en vue d'obtenir des projets d'adaptation aux changements climatiques

Étape 1 : Élaboration du plan d'actions prioritaires d'adaptation

Objectifs

- Identifier les actions prioritaires à mettre en œuvre
- Évaluer les coûts de réalisation des actions

Activités

- Catégoriser les options identifiées par secteur et par zone
- Traduire les options prioritaires en fiches projets
- Hiérarchiser les projets
- Restituer et faire valider le plan d'actions

Outils et supports méthodologiques

- Grille d'élaboration de plan d'actions prioritaires
- Grille d'analyse de faisabilité

Principaux acteurs

- Commission « Intégration »
- Consultants
- Groupes socioprofessionnels
- Autres parties prenantes (services étatiques déconcentrés concernés, ONGs locales, etc.)

Résultats attendus

- Plan d'actions prioritaires établi et validé
- Plan local d'adaptation

Étape 2 : Intégration du plan d'actions dans le document de planification ciblée

Objectif

- Intégrer le plan d'actions dans la planification du développement local

Activités

- Réunion de concertation entre la Commission « Intégration » et la structure en charge d'élaborer le document de planification dans lequel l'adaptation aux changements climatique sera intégrée

Outils et supports méthodologiques

- Ateliers

Principaux acteurs

- Commission « Intégration »
- Représentants des structures impliquées (services étatiques déconcentrés concernés, ONGs locales, etc.)

Résultat attendu

- Le document de planification intégrant l'adaptation aux changements climatiques est élaboré

Étape 3 : Adoption et approbation du document de planification ciblée

Objectif

- Adopter le document planification ciblée et avoir l'approbation des parties prenantes

Activités

- Ateliers de validation

Outils et supports méthodologiques

- Ateliers

Principaux acteurs

- Toutes les parties prenantes

Résultat attendu

- Plan validé par toutes les parties prenantes

2. Activités complémentaires à l'intégration de la dimension « changements climatiques » dans la planification du développement local

Certaines activités doivent être mises en œuvre à la suite des démarches précédentes qui ont abouti à l'élaboration d'un plan local d'adaptation à savoir :

1. Choix d'une option prioritaire par secteur pertinent d'activité selon les spécificités de la commune : agriculture, élevage, pêche, ressources en eau, énergie, zones côtières, santé, etc.
2. Elaboration des fiches détaillées de projet pour les actions prioritaires retenues
3. Elaboration d'une stratégie de mobilisation de ressources
4. Organisation d'ateliers d'information sur le contenu du document à l'endroit des communautés

Tableau1 : Exemples d'options et de mesures d'adaptation aux changements climatiques (tirés de la DCN et d'autres sources)

Secteur	Options	Mesures d'adaptation
Agriculture	<i>Développement de systèmes de production adaptés aux changements climatiques</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Intensification de la vulgarisation et de la recherche de variétés améliorées de culture ; • Facilitation de l'accès aux intrants agricoles adéquats en termes de mécanisme d'approvisionnement, de crédits intrants; • Mise en place des itinéraires techniques adaptés aux nouvelles contraintes climatiques
Ressources en eau	<i>Gestion des besoins en eau</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des capacités des structures techniques compétentes pour l'évaluation des besoins en eau pour divers usages. • Promotion de technique de recyclage des eaux usées ; • Promotion des techniques de collecte et de stockage de l'eau Incitations économiques ou fiscales aux économies d'eau dans les ménages, les entreprises grandes consommatrices d'eau, etc.

Littoral	<i>Protection du littoral</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Lutte contre l'occupation anarchique des zones humides, à travers notamment une sensibilisation plus accrue et la prise de mesures juridiquement contraignantes ; • Elaboration d'un plan de gestion intégrée des inondations, comportant des actions immédiates, à moyen et long terme.
Santé	<i>Gestion des risques sanitaires</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Prévention et gestion des épidémies

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

De nos jours, le développement des politiques et des mesures intégrant l'adaptation aux changements climatiques représente un défi majeur pour le développement local. En effet, avec les effets néfastes des changements climatiques actuels déjà ressentis par les communautés et ceux projetés, les efforts de développement seront sérieusement ralentis si des mesures concrètes et efficaces ne sont pas mises en œuvre.

L'intégration de l'adaptation aux changements climatiques dans la planification du développement local et la mise en œuvre d'actions concrètes au profit des communautés notamment les plus vulnérables s'avèrent indispensables pour impulser le développement dans un contexte très perturbé des régimes saisonniers aggravés de temps à autre par des phénomènes climatiques extrêmes.

Cependant, il importe de ne pas perdre de vue le fait que cette intégration ne doit point se limiter à un listing simple d'actions à entreprendre mais à l'élaboration d'un plan dont le contenu répond aux besoins d'adaptation spécifique des communautés les plus vulnérables. La priorité devra donc être accordée aux groupes vulnérables, aux activités les plus sensibles, aux écosystèmes les plus exposés, etc. La mise en œuvre effective des actions identifiées et planifiées exige des financements. Ainsi nous formulons les recommandations suivantes à l'endroit des acteurs les plus impliqués dans l'exécution des activités.

Un effort de mobilisation de ressources doit être effectué par les acteurs en charge de l'intégration afin que les actions pour l'adaptation aux changements climatiques identifiées soient effectivement mises en œuvre. Des opportunités de financement existent, et il revient aux communautés locales de rechercher l'information d'exprimer le besoin et de mobiliser le financement. Toutefois, pour une adaptation réelle et efficace l'engagement financier et technique des acteurs locaux eux-mêmes s'avère très utile.

Enfin, il faut reconnaître que ce guide ne présente pas une approche figée mais plutôt se veut un outil dynamique pour l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques dans la planification du développement local. La mise en œuvre devra être adaptée au contexte de chaque localité afin de cerner les réalités spécifiques des communautés les plus vulnérables.

ANNEXES

LEXIQUE

La définition donnée aux termes ci-après est celle admise par la communauté scientifique internationale en particulier par le Groupe Intergouvernemental d'Experts sur l'Evolution du Climat et la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques.

Acteur: Le terme d'acteur fait référence généralement au public dans son ensemble et peut comprendre tout individu ou tous les individus intéressés par un problème donné.

Alerte: Signal d'un danger imminent incitant à prendre des mesures de protection.

Cadres: Ensemble des conditions, hypothèses et suppositions qui déterminent la manière d'aborder, percevoir, comprendre ou analyser un problème ou une thématique. C'est aussi la manière d'organiser les données afin d'analyser et construire l'information nécessaire pour analyser et comprendre un problème ou une thématique.

Capacité d'adaptation (par rapport aux conséquences des changements climatiques): C'est la capacité d'un système, d'une communauté, d'un individu à s'adapter aux effets et aux impacts du changement climatique (y compris la variabilité climatique). Elle dépend essentiellement des ressources économiques, sociales et humaines d'une société. La faculté d'adaptation des humains dépend de facteurs tels que la richesse, la technologie, l'éducation, l'information, les compétences, les infrastructures, l'accès aux ressources et les capacités de gestion.

Convention - cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) : La convention établit le cadre pour la coopération internationale visant à lutter contre les changements climatiques et leurs effets pervers. Elle a été adoptée le 9 mai 1992 à New York et signée en Juin 1992 lors du Sommet Planète Terre à Rio de Janeiro (Brésil) par plus de 150 pays et par la Commission Européenne. Son entrée en vigueur est intervenue en Mars 1994.

Danger: Menace, conséquence d'une perturbation ou d'un stress, à laquelle un système peut être confronté.

Données: Informations exprimées sous une forme conventionnelle pour permettre leur traitement par des moyens adéquats.

Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC) : Il est créé et installé en 1988 par l'Organisation Météorologique Mondiale (OMM) et le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) pour mieux comprendre et évaluer l'ampleur et les effets des changements climatiques, et pour envisager d'éventuelles stratégies d'adaptation et d'atténuation des changements attendus, il est chargé d'évaluer les informations scientifiques relatives aux changements climatiques, de mesurer les conséquences environnementales et socioéconomiques de ces changements et de formuler des stratégies de parade réalistes.

Incidences (des changements climatiques) : Incidences des changements climatiques sur les systèmes naturels et les systèmes humains. Selon que l'on tient compte ou non de l'adaptation, on peut établir une distinction entre incidences potentielles et incidences résiduelles :

- *Incidences potentielles* : toutes les incidences susceptibles de se produire dans le cadre d'un changement climatique prévu, sans qu'il ne soit tenu compte de l'adaptation.

- *Incidences résiduelles* : incidences des changements après adaptation.

Indicateur: Signal qui permet de détecter un phénomène et des tendances. Variable sélectionnée pour transmettre l'information sur la condition et l'évolution d'un système.

Indice: Agrégation des indicateurs qui utilise un processus pour attribuer des poids ou des valeurs relatives à des phénomènes ou situations particulières. La valeur obtenue peut servir à déduire la probabilité d'occurrence d'un événement, analyser les impacts et les effets probables ou faire le suivi des réponses.

Menace: Événement ou situation qui annonce un danger imminent.

Moyens d'existence: Les moyens d'existence regroupent les aptitudes, les biens (y compris les ressources sociales et matérielles) ainsi que les activités nécessaires (modes d'existence: petits exploitants, commerçants etc.) pour assurer le bien être. Un moyen d'existence est durable lorsqu'il permet de faire face aux contraintes et aux chocs, de s'en remettre, de maintenir ou d'améliorer ses capacités et ses biens, que ce soit dans le présent ou dans l'avenir, tout en évitant de porter atteinte aux ressources naturelles. Les moyens d'existence sont basés sur cinq formes de capital à savoir:

- *Capital humain:* Il s'agit du statut des individus c'est-à-dire leurs compétences, leur santé, leur état de nutrition, leur accès aux services médicaux, à la formation, à l'école, aux télécommunications. Ce sont des éléments qui rendent les humains productifs du point de vue économique.
- *Capital naturel:* C'est l'ensemble des actifs naturels qui produisent des biens et des services de façon continue. Ses principales fonctions sont la production de ressources (comme les poissons, le bois et les céréales), le captage et la rétention de l'eau, l'assimilation des déchets, les services de soutien à la vie (fourniture d'oxygène, absorption de CO₂, protection contre les rayons UV, biodiversité).
- *Capital social:* Ce sont les caractéristiques de l'organisation sociale (telles que les réseaux et valeurs, y compris la tolérance, l'inclusion, la réciprocité, la participation et la confiance) qui facilitent la coordination et la coopération débouchant sur des avantages mutuels. Le capital social est inhérent aux relations entre les différents acteurs dans la société.
- *Capital financier :* Réserves d'argent, économies, pensions, etc.
- *Capital physique:* Infrastructures et patrimoines, usines, maisons, marchés, routes, ponts, machines etc.

Options: Ce sont les différentes possibilités de mesures technologiques, politiques ou autres que l'on peut prendre pour répondre aux impacts et effets des changements climatiques. Les options technologiques connues sont les technologies actuellement opérationnelles ou au stade pilote.

Outil: Instrument qui permet de réaliser un travail. Dans le cadre des changements climatiques, des chercheurs ont proposé des « boîtes à outils » qui proposent un ensemble de méthodes à utiliser seules, ou en combinaison, selon les types et les phases d'évaluation des études de la vulnérabilité ou de l'adaptation.

Phénomènes météorologiques extrêmes : Les phénomènes météorologiques extrêmes peuvent inclure des conditions météorologiques telles que des tempêtes inhabituellement violentes, des vagues de chaleur ou des sécheresses qui durent plus longtemps ou sont

marquées par des températures plus élevées qu'en temps normal, ainsi que des précipitations d'un niveau exceptionnellement violent. Avec la poursuite du réchauffement climatique la fréquence des phénomènes météorologiques extrêmes devrait augmenter, ce qui est déjà une réalité dans diverses régions.

Planification: Elaboration et organisation d'activités au moyen de plans établis pour une durée de plusieurs années et en fonction de priorités établies.

Prévention: Ensemble des dispositions prises pour prévenir un danger, un risque.

Probabilité: Calcul qui permet de mesurer le caractère aléatoire (possible et non certain) d'un événement climatique ou d'un phénomène naturel par l'évaluation du nombre de chances de sa réalisation.

Résilience: Holling en 1986, définit la résilience comme la capacité d'un système à maintenir sa structure et ses modèles de comportement en dépit des perturbations. Aujourd'hui, une définition plus complexe est donnée par le réseau «Resilience alliance» à savoir la capacité d'un écosystème d'absorber des perturbations tout en maintenant sa structure et son comportement. Elle peut être définie comme la capacité de se protéger des perturbations, de s'auto-organiser, d'augmenter sa capacité d'apprentissage et d'adaptation (Berkes *et al.* 2003).

Risque: Probabilité et importance d'occurrence d'une perturbation ou d'un stress dans une région en un temps donné. Exemples de risques naturels : inondation, sécheresse, glissement de terrain...

Stratégie: Ensemble d'opérations coordonnées et mesurées pour atteindre un but.

Variabilité climatique: Désigne des variations de l'état moyen et d'autres variables statistiques (écarts types, phénomènes extrêmes, etc.) du climat à toutes les échelles temporelles et spatiales autres que celles de phénomènes météorologiques particuliers. La variabilité peut être due à des processus internes naturels au sein du système climatique (variabilité interne), ou à des variations du forçage externe anthropique ou naturel (variabilité externe).

Exemples de documents de planification pouvant faire l'objet d'intégration de l'adaptation aux changements climatiques

Document de planification	Description
Schéma directeur d'aménagement de la commune ;	Outil de cadrage spatial duquel découlent les autres outils de planification
Plan de développement communal ;	cadre retraçant l'ensemble des programmes et projets cohérents de développement visant à atteindre, en adéquation avec les orientations nationales et régionales et au terme d'une période donnée, un but, des objectifs et des résultats définis de concert avec tous les acteurs de développement, ainsi que les stratégies et les moyens nécessaires pour y parvenir
Plan annuel d'investissement	Stratégie d'allocation des ressources au cours d'une période donnée
Plan d'urbanisme dans les zones agglomérées ;	Ils précisent les formes d'aménagement nécessaires sur le territoire de la commune concernée et sert de base aux plans de lotissement
Règles relatives à l'usage et à l'affectation des sols ;	Elles font suite au SDAC et constituent les bases juridiques au niveau communal de l'occupation du sol
Plan de détail d'aménagement urbain et de lotissement	Plan parcellaire des zones urbaines ou en voie d'urbanisation des communes. Son application suit un processus règlementé et est de la responsabilité du maire et du conseil communal de la commune considérées
Plan Local d'Aménagement et de Gestion de l'Environnement	Outils d'approfondissement des Schémas Directeur d'Aménagement de la Commune, mais avec plus de précision sur la problématique environnementale

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques, 1992
2. GIEC, Bilan 2007
3. Guide d'élaboration d'un Plan d'action de développement durable, Ministère Français du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs, Décembre 2007
4. Guide de la planification participative locale dans les communautés rurales, Bureau des services d'appui des Nations Unies, Mars 2004
5. Guide des pratiques climatologiques, OMM-N°.100
6. Outils de Planification du Développement Rural Décentralisé, Institut des Ressources Mondiales
7. Rapport final du Projet de renforcement des capacités d'Adaptation des communes de l'Alibori face aux changements climatiques, Octobre 2009